

SAÔNE-ET-LOIRE SOCIÉTÉ

Violences faites aux fe

La Saône-et-Loire est devenue département expérimental avec ses réseaux VIF (violences intra-familiales) qui maillent le territoire mais aussi et surtout la fin des mains courantes** afin que la justice soit informée de toutes les violences faites aux femmes. Ce dispositif simplifie aussi le travail des policiers comme à Chalon.

Le réseau Violences intra-familiales (VIF) nous facilite le travail », en conviennent Laurent et Jean-Michel*, les deux policiers du commissariat référents du réseau VIF que la Ville de Chalon-sur-Saône officialisera aujourd'hui (Lire ci-dessous).

« Avant, nous n'avions pas les bonnes réponses à apporter aux victimes car nous ne sommes ni médecin, ni assistants sociaux. Aujourd'hui, nous avons des interlocuteurs référents dans tous les services à tous les niveaux pour une prise en charge rapide des victimes qui sont souvent désorientées ».

Avec la fin des mains courantes, il y a enquête pour chaque cas signalé

« Il n'y a plus de main courante ** pour les cas de violences intra-familiales signalées », précisent-ils. « Il s'agit d'une plainte ou d'un procès-verbal de renseignements qui entraîne une enquête et l'audition de l'auteur. Il nous faut distinguer les violences conjugales des disputes de couple où les deux sont acteurs. Nous devons faire le tri entre l'urgent, le très urgent et ce qui ne peut pas attendre ». Ces policiers sont conscients qu'ils interviennent « à la porte d'entrée du réseau » même si ces femmes ne viennent pas systématiquement à eux. Et pourtant, ce type de violences constitue 25 à 30 % de leurs dossiers d'atteintes aux personnes. « Ce qui représente une centaine de femmes par an. C'est très rare que ce soit des hommes », précisent-ils. Ce chiffre augmente chaque année car il n'y a pas que le dépôt de plainte comme



■ Selon l'Insee, seules 28 % des femmes battues se retrouvent devant un policier ou elles représentent une centaine. Photo d'illustration Jean-Pierre BALFIN

modes de saisines. « Il y a un signalement des services sociaux, une intervention de police secours ou l'instruction du parquet », énumèrent Laurent et Jean-Michel.

Quoi qu'il en soit, ces dossiers « sont prioritaires », insistent-ils. « Avec ce réseau, nous n'avons plus à chercher des réponses ou des orientations pour les victimes car nous avons un interlocuteur référent dans tous les services le jour, la nuit et les week-ends. Hébergement, médecin... Nous leur proposons différentes solutions, à elles ensuite de

décider ». Et même si ces femmes souhaitent retirer leur plainte (N.D.L.R. cela arrive au minimum jusqu'à 8 fois de suite) « par peur de représailles » ou « pour affection pour leur conjoint », cela n'empêche pas le parquet du tribunal de poursuivre l'auteur.

Catherine Zahra

* En raison de l'état d'urgence, ces policiers ne souhaitent ni se montrer en photo, ni donner leur nom.

** Une main courante sert à consigner des faits sans que la justice soit saisie. Si une plainte suit, elle peut venir étayer le dossier.

CETTE ANNÉE À CHALON

■ Esta Webster pour sensibiliser les lycéens chalonais

À 10 h au Colisée, sketches de l'humoriste Esta Webster sur les rapports sexistes hommes-femmes et les violences conjugales à destination des lycéens de Chalon suivi d'un débat après avoir été préalablement sensibilisés sur la question par les membres du réseau VIF (Violences intra-familiales) dans les écoles.

■ Exposition « A travers elles » À midi, quai des Messageries, vernissage de l'exposition « à travers elles » de Carole Mathieu-Castelli. La photographe-réalisatrice sera



■ Esta Webster parle avec humour des violences quotidiennes. Photo Patrick DUBOIS

présente.
■ Colloque « femmes victimes de violences et santé » À 13 h 30 au colisée à destination des professionnels.

■ Chalon fait son entrée dans le réseau VIF (violences intra-familiales)

À 18 h, en salle du conseil municipal en mairie, signature de la charte du réseau VIF.

■ Court-métrage et débat avec le réalisateur Xavier Legrand À 20 h 30, à la maison de quartier des Près Saint-Jean, 1, rue Winston Churchill, projection d'un court-métrage de Xavier Legrand qui cet été avait tourné à Chalon un court-métrage sur fond de violences conjugales suivi d'un débat avec le réalisateur.

Relation abonnés

0800 003 320

Service & appel gratuits

Rédaction de Saône-et-Loire

9 rue des Tonneliers,
71100 Chalon-sur-Saône

Téléphone

Standard : 03.85.90.68.00
Rédaction : 03.85.90.68.02
Pub : 03.85.90.68.98

Mail

redaction71@lejsl.fr

Web

www.lejsl.com

Facebook

<https://www.facebook.com/LeJSL71/>

Femmes : des réseaux à VIF



Un gendarme. Au commissariat de Chalon,

Nathalie Bonnot, déléguée départementale aux droits des femmes

« Le réseau VIF de Montceau a traité 53 situations en 2015 »

« Les premiers réseaux VIF (violences intra-familiales) créés en 2008 au Creusot et à Montceau fonctionnent bien aujourd'hui. Montceau a traité de A à Z, 53 situations en 2015 et Bourbon-Lancy, 8 situations », se réjouit Nathalie Bonnot, déléguée départementale aux droits des femmes. D'autres se sont montés à La Chapelle-de-Guinchay (12 communes), Autun et Tournais tandis que celui de Chalon sera officialisé ce vendredi 25 novembre. « Cluny est prévu fin 2016-début 2017 tandis que le travail a été engagé à Gueugnon, Charolles et Louhans », indique Nathalie Bonnot qui regrette que « Mâcon, Paray-le-Monial et Digoïn ne fassent pas ce choix politique » pour mailler l'ensemble du territoire. Les réseaux VIF sont nés de la volonté du gouvernement de lutter contre les violences intra-familiales mais là où les autres départements se contentent de référents dans les forces de l'ordre et chez les assistantes sociales, la Saône-et-Loire est allée plus loin en formant des référents dans



Photo Catherine ZAHRA

toutes les structures, à tous les échelons pour une aide réactive et efficace aux victimes. « À ce jour, nous comptons 300 référents en Saône-et-Loire : des policiers, des gendarmes mais aussi des travailleurs sociaux, des associations, du personnel médical, de l'éducation nationale, etc. », insiste M^{me} Bonnot. « Toutes ces personnes travaillent en réseau et dès qu'un cas de violence est signalé, la chaîne se met en place de nuit comme de jour, en semaine ou les week-ends afin d'apporter des solutions rapides pour mettre la victime en sécurité et l'aider dans ses démarches », explique-t-elle. « La justice est informée de tous les cas signalés car il n'y a plus de main courante (lire page 2) et elle peut décider de poursuivre l'auteur même si la victime retire sa plainte ». Ces réseaux font leur preuve et M^{me} Bonnot s'enthousiasme que « ce modèle expérimental aille s'exporter à La Réunion en 2017 ».

C.Z.

REPÈRE



■ Campagne nationale. Photo D.R.

3919

C'est le numéro (appel gratuit) à composer si on est témoin ou victime de violences conjugales. Il y a aussi la ligne départementale au 03.85.41.42.42.

« La justice est dorénavant au courant de tous les faits de violences conjugales signalées aux forces de l'ordre via les plaintes et les renseignements judiciaires. Les deux procureurs de la République de Saône-et-Loire sont très impliqués et ils souhaitent « une tolérance zéro ».

Nathalie Bonnot
déléguée départementale
aux droits des femmes

Violences intrafamiliales : que faire ?

En cas de violences conjugales, contacter le 17 (police ou gendarmerie) pour porter plainte. Faites constater vos traumatismes aux urgences ou auprès de votre médecin ou composer le 15 ou le 112.

Vous décidez de quitter votre domicile et ne savez pas où aller. Contacter le 115 pour un hébergement d'urgence ou si vous le pouvez, renseignez-vous avant auprès de l'accueil de Jour de la résidence de l'Écluse à Chalon (7, rue Édith-Piaf). Téléphone : 03.85.41.42.42. Il est ouvert du lundi au vendredi de 10 h à 17 h. En partant, pensez à emporter vos pièces d'identité, votre carte vitale, livret de famille, diplômes, chèquiers, CB, papiers CAF ou MSA, titre de séjour et autres documents importants.

C.Z.

« La grossesse révèle souvent les violences »

« C'est très compliqué de savoir combien de femmes violentées passent dans nos services », certifie le Dr Marie-Laure Petit, médecin urgentiste référente du réseau VIF à l'hôpital de Chalon. « D'abord parce qu'elles ne le disent pas la plupart du temps, ensuite parce que nous ne tenons pas de statistiques sur les causes mais les diagnostics : fractures du bras, etc. Mais nous pouvons dire qu'une femme sur deux aux urgences a été victime de violence même si elle ne vient pas pour cela ». Les violences intra-familiales « sont très difficiles à détecter, c'est pourquoi nous sommes tous très vigilants dans chaque service », insiste-t-elle. « Nous avons des femmes violentées, mais aussi des enfants, de plus en plus de personnes âgées avec le retour de quadras chez leurs parents pour cause de chômage mais aussi des hommes pour un dixième ».

« Pour les femmes, les violences se manifestent souvent lors de la première grossesse avec des chutes fréquentes même si une chute peut arriver sans être battue pour autant », tient à souligner la médecin. « Sages-femmes, gynécologues et pédiatres ont un rôle im-



■ « Une femme violentée ne portera plainte que si c'est son statut de mère qui est attaqué », a pu constater Marie-Laure Petit, médecin urgentiste référente du réseau Violences intra-familiales (VIF) à l'hôpital de Chalon. Photo C.Z.

portant. La femme enceinte en situation de stress peut présenter des liaisons similaires à celles des victimes d'un choc émotionnel avec une sécrétion de cortisol (hormone du stress) », explique-t-elle. « Cette situation peut entraîner du diabète, des addictions

mais aussi des conduites à risque ou la pratique d'un sport extrême pour sécréter de l'endorphine (hormone du bonheur) ».

« Plus une femme a une belle situation, plus elle est à risque »

Il y a des signes et des habitudes à surveiller. « La discordance entre l'histoire et les liaisons observées, un mari hyper présent, un hématome à la paupière ou encore sur la face extrême bras comme si on tentait de se protéger de coups », énumère le Dr Petit. « Les violences conjugales touchent tous les milieux et plus la femme a une belle situation, plus elle est à risque contrairement à ce qu'on pourrait croire ». Aussi le Dr Petit approuve-t-elle ce réseau VIF d'autant que « la Ville de Chalon a mis un appartement sécurisé à disposition de ces femmes. Elles sont à part des autres problèmes sociaux et elles peuvent y vivre avec leurs enfants », se réjouit celle qui a encore en mémoire, « une femme qui a dû être hospitalisée 23 jours à l'hôpital seulement parce qu'il n'y avait pas d'hébergement sécurisé pour elle ».

C.Z.